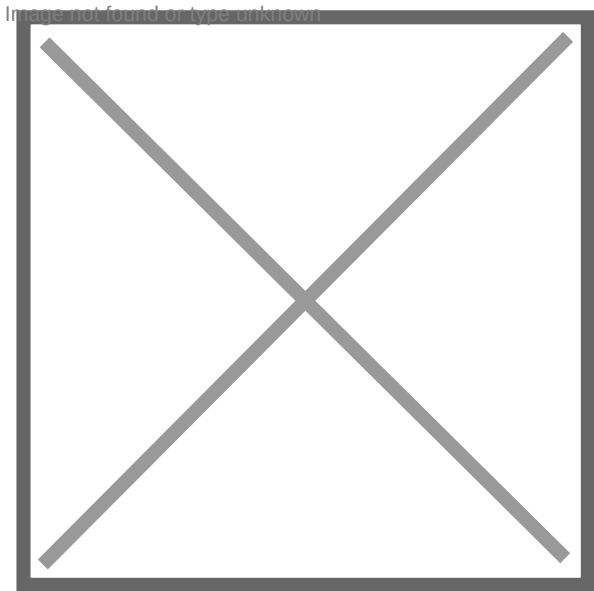




Je n'ai pas reçu de convocation de l'huissier...

Par **thom5959**, le **27/02/2012 à 18:50**

Bonjour,

Mon ex-conjointe, mère de notre enfant, m'a signifié un référé au tribunal par l'intermédiaire d'huissier.

Travaillant la journée, lors du (soit disant) passage de celui ci je n'étais pas présent et je n'ai pas eu de lettre dans ma boîte aux lettres me précisant donc ma date d'insignation.

Par conséquent, je n'ai évidemment pas pu être présent lors de l'examen de notre cas par le juge.

Que se passe-t-il dans ce cas ???

Apparemment l'huissier aurait également envoyé un courrier (non recommandé...) à mon adresse que je n'ai également jamais reçu !

Comment prouver que je n'ai jamais reçu ce courrier....

Je précise que j'habite en résidence et que apparemment le cabinet d'huissier a juste le numéro de mon entrée et qu'il m'arrive de temps en temps de recevoir des courriers de voisins...pour ma part, je les remets dans les bonnes boîtes mais apparemment ça n'a pas dû être le cas pour moi cette fois-ci...

D'avance merci pour vos réponses car je suis un peu perdu...

Par **Marion2**, le **27/02/2012 à 19:07**

Bonsoir,

Aucun avis de passage d'huissier.... aucun courrier reçu de l'huissier...

C'est un peu facile non ?

Vous pouviez très bien téléphoner au greffe du Tribunal de Grande Instance (je suppose que c'est ce Tribunal) pour connaître la date de l'audience.

Par **thom5959**, le **27/02/2012 à 19:36**

Bonsoir,

Facile?? Je ne comprends pourquoi vous dites ça ?

Je n'ai pas reçu le courrier de l'huissier !! c'est bien lui qui nous envoie une convocation pour nous prévenir que l'on est convoqué au tribunal non ???

Alors comment je fais pour savoir que je suis convoqué au tribunal si je n'ai pas ce courrier ??
... Ah oui j'aurais peut-être dû aller voir ma voyante...je n'y ai pas pensé....

Toutefois je pensais poster un message sur un site donnant des informations juridiques et non juger les personnes ! Alors si c'est pour juger ou fabriquer sur mon cas ce n'est pas la peine de laisser de message! MERCI !

Par **thom5959**, le **27/02/2012 à 19:37**

... N'empêche que ça reste fort... ils font pas leur travail et ça va être de ma faute !